DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

2026 DSP 92 Subventions (164.500 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (9e, 14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La baisse de la démographie médicale en France sous l'effet de 40 ans de numerus clausus est aujourd'hui largement documentée. La crise qui en résulte est d'autant plus préoccupante que les besoins de santé augmentent avec le vieillissement de la population, le poids croissant des maladies chroniques et le « virage ambulatoire ». Cette situation contribue à renforcer les inégalités sociales et territoriales de santé. D'après les données de 2025 de la CPAM, à Paris, la densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants va ainsi de 34 dans le 8e arrondissement à seulement 6 dans le 18e.

Dans ce contexte, la Ville mène une politique volontariste pour garantir une offre de soins primaires accessible, dense et coordonnée sur l'ensemble du territoire parisien. La politique parisienne s'appuie pour cela sur plusieurs leviers complémentaires.

La Ville porte d'abord, en régie, une offre de prévention, de dépistage et de soins primaires, fortement renforcée ces dernières années au sein de ses centres de santé, centres dentaires, centres médico-sociaux et centres de vaccination et de santé sexuelle. Ce renforcement se lit dans les effectifs de la direction de la santé publique, qui ont progressé entre 2023 et 2025 de 12 % pour les médecins, de 8 % pour les infirmiers et de 13 % pour les psychologues. Conformément à l'engagement pris par le nouvel exécutif municipal, de nouveaux centres de santé municipaux ouvriront dans les prochaines années pour compléter cette offre.

En parallèle, la Ville soutient l'installation et le maintien des professionnels de santé à travers un dispositif dédié, Paris Med', créé en 2015 pour aider à l'installation de médecins généralistes exerçant en équipe pluriprofessionnelle et en secteur 1 (cabinets de groupe, maisons de santé et centres de santé).

Grâce à une vaste réforme portée en 2023, les aides couvrent l'ensemble du territoire parisien, avec des montants croissants selon le niveau de besoin des quartiers défini par le zonage de l'ARS. Elles sont étendues à d'autres professions de santé essentielles, sans condition de présence d'un médecin généraliste. Elles ne se limitent plus, enfin, à la primo-installation de jeunes professionnels : elles accompagnent aussi le maintien de l'offre existante, par exemple lors d'un départ en retraite, ainsi que l'agrandissement des structures en place.

La Ville propose plusieurs formes d'accompagnement tout au long du parcours d'installation. Elle finance une partie des équipements médicaux et des travaux d'aménagement, de modernisation ou de restructuration du local. Elle aide à la recherche d'un local, en mettant les porteurs de projet en relation avec les bailleurs sociaux parisiens ainsi qu'avec des bailleurs privés partenaires, et en réservant des surfaces dédiées à la santé dans ses opérations d'aménagement urbain, proposées à loyer modéré et attribuées par appel à projets publié sur paris.fr. Elle met les professionnels en relation entre eux et organise à ce titre chaque année à l'Hôtel de Ville les rencontres parisiennes de l'offre de soins, dont la dernière édition s'est tenue le 9 septembre 2026. Elle propose enfin un accompagnement administratif, qui guide les porteurs de projet dans leurs démarches d'urbanisme, leurs demandes d'autorisation et leurs formalités réglementaires, à l'appui d'un guide dédié, le Guide Urba Santé.

Depuis le 1er juillet 2023, le dispositif Paris Med a accompagné 47 structures, pour un financement total de 2 586 134 euros. Au total, ce sont 250 professionnels de santé qui ont bénéficié d'une subvention Paris Méd' depuis le lancement de sa version renouvelée, le 1er juillet 2023.

C'est dans ce cadre que je vous soumets ce projet d'attribution d'une subvention globale d'investissement de 164.500 euros pour le soutien des 2 structures de santé suivantes :

1- Subvention (114.500 euros) et convention avec l'association de gestion du centre de santé médical Europe et de ses annexes (9e) pour le maintien de son offre de santé.

Le Centre Médical Europe est un centre de santé associatif pluriprofessionnel implanté dans le 9e arrondissement depuis 1959, à proximité immédiate de la gare Saint-Lazare et à la frontière des 8e et 18e qui draine ainsi une patientèle variée aux profils multiples. C'est une structure associative, à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, historiquement à vocation sociale, qui place en priorité de son projet l'accès aux soins pour toutes et tous en maintenant sur le territoire une offre adaptée de médecins généralistes et spécialistes en secteur 1.

Acteur incontournable du 9e arrondissement, le centre assume une très forte activité avec 600 000 passages et 170 000 patients par an.
Le Centre médical Europe regroupe plusieurs professionnels de santé et propose notamment une offre de soins dentaires, d'orthodontie et d'implantologie, ainsi que des activités médicales et médico-techniques. L'équipe est composée de 19 chirurgiens-dentistes, 9 orthodontistes, 3 professionnels spécialisés en implantologie, 1 parodontiste, 25 assistants dentaires et 15 personnels administratifs.

La structure a fait face à de grosses difficultés financières cette année, raison pour laquelle elle s'est tournée vers la Ville et ses partenaires qui ont mis en place un comité stratégique d'accompagnement vers une sortie de crise. Le Centre Médical Europe a ainsi mis en place un plan pluriannuel d'investissement et la ville de Paris s'est engagée à ce titre, aux côtés de ses partenaires, à financer une part de l'équipement.

Le projet de soin répond pleinement aux besoins d'une population francilienne large. Il s'inscrit autour de plusieurs objectifs prioritaires tels que renforcer l'offre de soins dentaires, améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge, réduire les ruptures de parcours de soins.
Les équipements actuels, devenus obsolètes, ne bénéficient plus de maintenance et présentent des dysfonctionnements récurrents qui impactent directement la qualité et la sécurité des soins.
Le remplacement des fauteuils dentaires améliorera la qualité et la sécurité des soins, favorisera l'élargissement de l'offre, en nombre et en qualité, grâce à un plateau technique modernisé et adapté aux les conditions d'exercice et d'accueil. Enfin, ce renouvellement permettra de renforcer l'attractivité du centre pour le recrutement de chirurgiens-dentistes et d'assistants dentaires.
Les détails concernant l'ensemble du projet figurent dans la fiche technique jointe à la présente délibération.

Dans ce cadre, l'association de gestion du centre médical Europe et de ses annexes sollicite la ville de Paris pour le financement d'équipements nécessaires au remplacement de ses fauteuils dentaires, pour un montant qui s'élève à 114.500 euros, soit 33,33% du coût de l'opération estimé au total à 343.500 euros.

2- Subvention (50.000 euros) et convention avec la SISA Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire Paris Porte de Vanves (14e) pour l'augmentation de son offre de santé

Située au 12 rue Wilfrid Laurier, la Maison de santé de la Porte de Vanves s'est ouverte en 2016 avec le soutien de la ville de Paris et du conseil régional d'Ile de France, dans un quartier classé en zone d'intervention prioritaire par l'ARS. Elle est labellisée MSP universitaire depuis 2019 et France Santé depuis décembre 2025.
Aujourd'hui elle augmente son offre de soins avec l'acquisition de nouveaux locaux situés à proximité, au n°3 de la même rue, ce qui permet à la fois le recrutement de deux professionnels (1 nouveau médecin généraliste et 1 orthophoniste), et l'accroissement de l'activité de 2 des médecins collaborateur déjà en place.

Les locaux appartiennent à Paris Habitat et font l'objet d'un bail professionnel avec la SCM qui regroupe les professionnels membres de la SISA porteuse du projet. D'une surface de 61,66 m² au rez-de-chaussée, ils comprendront après travaux 2 bureaux de consultation et un plateau technique étendu, pour d'installation de 2 jeunes médecins et d'1 kinésithérapeute.

Le projet de soin est axé sur la médecine générale, avec trois orientations majeures : la santé de la femme et de l'enfant, la prise en charge de la précarité, et le maintien à domicile des personnes âgées. L'ancrage territorial est assuré par une activité soutenue en lien avec la CPTS14, le réseau ville-hôpital et le réseau médicosocial des EHPAD du secteur. Par ailleurs, la structure, du fait de son label universitaire, renforcera l'accueil des étudiants en médecine de 2e et 3e cycle et projette l'ouverture d'un terrain de stage de Docteur Junior.
Les détails concernant l'ensemble du projet figurent dans la fiche technique jointe à la présente délibération.

Dans ce cadre, la SISA Maison de Santé Pluriprofessionnelle Paris Porte de Vanves sollicite la ville de Paris pour le financement de travaux et d'équipements nécessaires à l'extension de sa MSPU. La demande s'élève à 50.000 euros, soit 23,92% du coût de l'opération estimé au total à 222.024,45 euros.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

D'accorder une subvention d'investissement globale d'un montant de 164.500 euros répartie de la manière suivante :

- 114.500 euros au Centre Médical Europe (9e) pour le maintien de son offre de santé ;
- 50.000 euros à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire Paris Porte de Vanves (14e) pour l'augmentation son offre de santé.

De m'autoriser à signer avec chacune des structures la convention pluriannuelle correspondante, dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris